



Mon ex colocataire peut-elle porter plainte contre moi ?

Par petitegrainedetournesol

Bonjour,

Je vous explique rapidement la situation.

Je vivais en colocation avec une personne qui m'a fait vivre l'enfer, cette personne me réclame aujourd'hui 500€ pour l'électricité de notre ancien appartement. Or je ne lui dois absolument rien vu l'impact mentale qu'elle a eu sur moi (je dois voir un psy et des médecins pour aller mieux au vu de ce qu'elle m'a fait) en plus de l'argent qu'elle m'avait promis pour le travail que j'ai fait pour son entreprise et des frais que j'ai eu après qu'elle m'ai lâchement abandonnée toute seule sans me laisser une assiette ni une fourchette pour vivre.

Il faut savoir que les factures d'électricité sont entièrement à son nom, le mien ne figure absolument nul part.

J'aimerais donc savoir, y a-t-il des risques si je ne "rembourse" pas cette personne? Peut-elle porter plainte? Sachant qu'aucuns documents n'est à mon nom je pense que non mais j'aimerais en avoir la certitude.

Merci de vos réponses